

Le Répertoire National des Certifications Professionnelles (RNCP)

Résumé descriptif de la certification **Code RNCP : 5291**

Intitulé

DMA : Diplôme des métiers d'art Décor architectural, option Arts du verre et du cristal

AUTORITÉ RESPONSABLE DE LA CERTIFICATION	QUALITÉ DU(ES) SIGNATAIRE(S) DE LA CERTIFICATION
Ministère chargé de l'enseignement supérieur Modalités d'élaboration de références : 13ème CPC	Recteur de l'académie, Recteur de l'académie

Niveau et/ou domaine d'activité

III (Nomenclature de 1969)

5 (Nomenclature Europe)

Convention(s) :

Code(s) NSF :

224 Matériaux de construction, verre, céramique

Formacode(s) :

Résumé du référentiel d'emploi ou éléments de compétence acquis

Le titulaire du diplôme des métiers d'art Décor architectural, option Arts du verre et du cristal, est un agent de maîtrise dont la fonction exige des connaissances artistiques, techniques et générales étendues.

Spécialiste de la création dans le domaine du verre et du cristal, ses activités consistent à :

- conduire et/ou participer à l'élaboration de projets ;
- préparer et accompagner les processus de réalisation ;
- réaliser ou participer à la réalisation de tout ou partie des projets ;
- communiquer et conseiller à toutes les étapes de la réalisation ;
- assurer la gestion économique des ressources et des réalisations.

À ce titre, il exerce, seul ou en équipe pluridisciplinaire, des fonctions :

- de création artistique et conduite de projet : il analyse et exploite des idées thématiques, des tendances artistiques et stylistiques ; il interprète et met en oeuvre une recherche en partant d'indications et/ou de consignes ; il définit et réalise tous les actes du projet, établit le cahier des charges avec ses variantes ;
- de préparation de la mise en oeuvre : il évalue et propose des méthodes ; il sélectionne les moyens humains et techniques et les procédés de mise en oeuvre ; il veille à l'approvisionnement et au bon fonctionnement des postes ;
- de réalisation et de suivi de la fabrication : il fabrique ou participe à la fabrication des éléments ; il assemble ou supervise l'assemblage des éléments fabriqués ; il contrôle la conformité et apprécie la qualité artistique de la réalisation ;
- de communication, conseil et expertise : il s'informe et informe l'ensemble des intervenants à toutes les étapes du projet ; il promeut et anime ; il conseille et fait valoir l'expertise artistique et technique ;
- de gestion des ressources humaines et techniques : il organise et gère ; il recherche et propose de nouveaux outils de production adaptés ou innovants ; il veille au respect des règles d'hygiène, de sécurité et de protection de l'environnement ;
- de gestion économique des projets : il applique les outils de gestion à l'évaluation des produits et aux coûts de production ; il applique les outils d'analyse à la gestion des flux et des stocks (machines, matériels et matières premières).

Secteurs d'activité ou types d'emplois accessibles par le détenteur de ce diplôme, ce titre ou ce certificat

Types de structures professionnelles : - Grands groupes

- PME, TPE
- Atelier indépendant

Secteurs d'activité : architecture et bâtiment, ameublement et décoration, agencement, luminaire, flaconnage, arts de la table, équipement ménager, accessoires de mode, bijouterie, signalisation et signalétique -

Emplois concernés : - Agent de maîtrise spécialisé

- Responsable d'études artistiques
- Artisan créateur indépendant

Dans le cadre de son parcours professionnel, le titulaire du DMA Décor architectural option Arts du verre et du cristal, sera amené à exercer des responsabilités d'encadrement et de direction de projet. Les compétences acquises pourront le cas échéant lui permettre d'accéder à des fonctions et responsabilités de niveau supérieur.

Dans le cas d'une poursuite d'études, il pourra s'orienter vers la préparation, au niveau II, d'un Diplôme supérieur d'arts appliqués (DSAA) ou de formations universitaires.

Codes des fiches ROME les plus proches :

B1602 : Réalisation d'objets artistiques et fonctionnels en verre

Modalités d'accès à cette certification**Descriptif des composantes de la certification :**

- Pratique plastique - Démarche créative
- Technologies du verre, du cristal et des autres matériaux
- Communication technique, DAO / CAO
- Atelier de création et réalisation
- Rapport de stage ou d'activités professionnelles
- Projet de synthèse à caractère professionnel
- Culture générale et expression
- Langue vivante étrangère
- Sciences appliquées
- Économie et gestion
- Culture artistique et technique

Validité des composantes acquises : 5 an(s)

CONDITIONS D'INSCRIPTION À LA CERTIFICATION	OUI/NON	COMPOSITION DES JURYS
Après un parcours de formation sous statut d'élève ou d'étudiant	X	Le jury, présidé par un inspecteur, est composé à parité : - d'enseignants appartenant à l'enseignement public, - de membres de la profession (employeurs et salariés en nombre égal).
En contrat d'apprentissage	X	idem
Après un parcours de formation continue	X	idem
En contrat de professionnalisation	X	idem
Par candidature individuelle	X	idem
Par expérience dispositif VAE	X	idem

	OUI	NON
Accessible en Nouvelle Calédonie		X
Accessible en Polynésie Française		X

LIENS AVEC D'AUTRES CERTIFICATIONS**ACCORDS EUROPÉENS OU INTERNATIONAUX****Base légale****Référence du décret général :**

Articles D 337-125 à D 337-138 du Code de l'Éducation

Référence arrêté création (ou date 1er arrêté enregistrement) :

Arrêté du 19 juin 2007.

Référence du décret et/ou arrêté VAE :**Références autres :****Pour plus d'informations****Statistiques :**

Base Reflet du Cereq

<http://www.cereq.fr>**Autres sources d'information :**

CNDP ONISEP

Légifrance pour les textes réglementaires

Lieu(x) de certification :**Lieu(x) de préparation à la certification déclarés par l'organisme certificateur :****Historique de la certification :**